Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260903-20260957-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations
2026–09-57

L'an deux mille vingt-six, le trois SEPTEMBRE, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 28 août 2026

Étaient présents : Mme MEHEUST Véronique, M. Bernard OGER, Mmes Françoise VAN DIEN, LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, Mme LEMARCHAND Christelle, M. GUINARD Jérôme, Mmes FURET Aurélie, BLIN Christelle, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mmes AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, ROQUES Bénédicte.

Étaient absents : M. Jean-François HULAUD (pouvoir à M. Bernard OGER), M. Didier JUIN (pouvoir à M. Dominique VANNOOTE), M. Jean-Claude MARIE (pouvoir à Mme Françoise VAN DIEN), Mme Nathalie PRIE (pouvoir à M. David BOIXIERE), M. Vivien GUICHARD (pouvoir à Mme Chloé BARDIN), M. Nicole GOUBLY (pouvoir à Mme Bénédicte ROQUES).

Secrétaire de séance : Mme Chloé BARDIN

CULTURE ET CITOYENNETE

CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC JAZZ EN PLACE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Marie-Pierre LEROUX, Adjointe à la Culture, à la Citoyenneté et au Nautisme, rappelle que la Commune accueille le Festival Jazz en Place depuis 2015. Il s'agit d'un évènement important de la programmation culturelle de Pleudihen-sur-Rance et de la fin de la saison estivale.

Pour couvrir ses frais, l'association souhaite augmenter le tarif de la prestation annuelle qui sera désormais de 3.000 euros par soirée annuelle (contre 2.500 euros les années précédentes).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'entériner cet engagement pour une durée de trois ans.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE le contrat d'engagement de la Commune avec l'association organisatrice du Festival Jazz en Place pour une durée de trois ans,

PRECISE que la prestation annuelle pour une soirée concert sur la Commune dans le cadre du festival s'élèvera à 3.000 euros,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR-RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690